

Mettre en place et gérer un plan de Biosécurité en élevage avicole ou palmipèdes

Contactez le Service Formation
au 05 65 23 22 13

de 9h30 à 17h00



Comprendre les risques liés à la propagation du virus Influenza Aviaire.
Diagnostiquer les adaptations nécessaires à une mise aux normes
de son exploitation de volailles ou palmipèdes.

Contenu du stage

Réglementation : Arrêté du 10 Juillet 2017 modifiant l'Arrêté du 8 Février 2016

S'approprier les bonnes pratiques de biosécurité en élevage avicole :

Le plan de circulation dans l'exploitation et les unités de production.

Le plan de gestion des flux entrants et sortants, le registre du personnel, la traçabilité des interventions le protocole de nettoyage et de désinfection, le plan de lutte contre les nuisibles et de protection contre l'avifaune sauvage.

Le plan de traçabilité des épandages, le plan de gestion des sous produits animaux.

Élaboration de son plan de biosécurité :

Sa composition, les documents à conserver, sa mise à jour.

Le plan d'auto contrôle : nature et fréquence.

L'enregistrement et la traçabilité des : interventions extérieures, livraisons, enlèvements des cadavres, nettoyage et désinfection, épandages...

L'enregistrement et la traçabilité des bandes : mise en place, origine, destination.

Conception d'un plan d'action concret :

Identifier les aménagements et les moyens à prévoir pour correspondre aux obligations réglementaires :

barrières sanitaires, propreté des abords, nettoyage des bâtiments, bonnes pratiques de circulation des personnes et des véhicules, contrôles des intrants, lutte contre les nuisibles, vide sanitaire ...

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

Responsable de stage : Magali CALMON, conseillère transformation produits carnés
Intervenant : Edouard HUCHIN, vétérinaire spécialisé en aviculture

Durée : 1 jour

Public ciblé : Éleveurs de : volailles , élevés en plein air et éleveurs de poules pondeuses , volailles en claustration, poules pondeuses, éleveurs de palmipèdes, gibiers .
Salariés.

Rythme et méthode

En salle, explications et échanges.

Alternance d'exposés et d'illustrations pratiques.

Remise de fiches techniques, de modèles de documents d'enregistrement.

Travail sur les supports utilisés par les stagiaires pour les enregistrements.

Travail personnel ou en binômes : chacun élabore un plan d'action personnalisé.

Travail concret sur les plans des exploitations et des bâtiments avec l'accompagnement du conseiller.

Droits d'inscription

Prise en charge par VIVEA pour les exploitants, conjoints collaborateurs et AF à jour de leurs cotisations.

Salariés : **161€**, prise en charge partielle par le FAFSEA

Règlement en espèces ou par chèque établi à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Lot.

Modalités d'inscription

Inscription auprès du Service Formation :
05 65 23 22 13 ou formation@lot.chambagri.fr